



EDITO

L'intérêt pour l'Amérique latine, pour les changements intervenus depuis une dizaine d'années, dans les domaines politique, économique et social, ne se dément pas. L'émergence du Brésil et de l'Argentine comme acteurs majeurs de la mondialisation et leur présence de plus en plus visible sur la scène politique internationale, dans leurs rapports aux autres pays du Sud mais aussi à ceux du G8, rendent la connaissance du continent indispensable pour ceux qui souhaitent réfléchir à l'avenir de la planète à plus long terme.

Ce retournement de situation est d'autant plus frappant qu'il y a seulement une décennie, l'Amérique latine peinait à sortir des années de dictature et leur cortège de violation des droits humains et se débattait dans les conséquences économiques et sociales des politiques néo-libérales mises en œuvre de manière sauvage dans les années 90.

La raison d'être de ce bulletin est d'offrir un regard sur des événements, des décisions structurantes des politiques, des orientations stratégiques, au delà de l'actualité parfois relatée dans la presse quotidienne .

 **SOMMAIRE**

YPF CONTRE REPSOL, LE RETOUR DES NATIONALISATIONS ?

..... page 3

LE SOMMET DES AMÉRIQUES : VERS L'ENTERREMENT DE L'OEA ?

..... page 4

LE CONGRES DE LA CSA

..... page 4

ARGENTINE

Projet de réforme du code civil et du code commercial page 5

CHILI

Étudiants et lycéens relancent la contestation page 5

COLOMBIE

L'accord de Libre échange avec les États-Unis page 5

CUBA

De nouvelles coopératives page 6

Vers un divorce entre l'Église catholique et les anticastristes de Miami ? ... page 6

MEXIQUE

Bataille juridique pour les droits syndicaux et les droits des salariés page 7

Évolutions des phénomènes migratoires page 8

Les salaires chinois égalent ceux des Mexicains page 8

PEROU

Demande d'abrogation d'une loi sur les contrats pour les exportations
non traditionnelles page 8

URUGUAY

Fin d'un paradis fiscal pour l'Argentine ? page 9

VENEZUELA

Promulgation d'un nouveau code du travail page 9

YPF CONTRE REPSOL, LE RETOUR DES NATIONALISATIONS ?

Le 16 avril, la Présidente argentine, Cristina Fernandez de Kirchner annonce sa décision de « restaurer la souveraineté sur les hydrocarbures en rendant à l'État la majorité dans l'entreprise YPF » c'est-à-dire en expropriant l'entreprise transnationale Repsol, d'origine espagnole, d'une partie des actions de l'entreprise.

La décision est justifiée par la politique de non investissement de l'entreprise espagnole, aboutissant à des pénuries de carburant et l'obligation d'importer des hydrocarbures au prix du marché mondial, ce qui alourdit la situation financière de l'Argentine et ne permet pas l'élaboration de projets de développement nationaux en particulier industriels. Le principal reproche du gouvernement porte sur un gisement, celui de Vaca Muerta, dont l'exploitation a semble-t-il été gelée par Repsol, alors qu'il serait très prometteur, susceptible selon certaines sources de garantir l'autosuffisance pétrolière de l'Argentine au moins pour les trente prochaines années.

Cette décision, saluée par la majorité parlementaire, mais aussi par l'opposition de gauche, toutes les organisations syndicales et une majorité écrasante de la population a suscité par contre de violentes réactions non seulement de l'entreprise Repsol, mais aussi du gouvernement Rajoy appelant l'Union européenne à la soutenir en décrétant un boycott de l'Argentine, et même, pour certains de ses ministres demandant que l'Argentine soit exclue du G20. Sans succès. En Amérique latine la décision a été saluée par tous les gouvernements, sauf celui du Mexique qui s'est joint à la campagne médiatique contre la décision argentine.

Au-delà du pétrole et du cas de l'Argentine, en effet le débat porte sur le rôle de l'État dans l'économie et en particulier dans le développement, mais aussi sur la possibilité de réversion des mesures de libéralisation à tout crin prises dans les années 90 par tous les gouvernements d'Amérique latine, dans la foulée de la politique initiée au Chili par Pinochet. Après une première phase où les gouvernements de centre gauche élus dans la plupart des pays du continent ont d'abord rétabli le rôle de l'État dans le domaine so-

cial, et maintenant, il s'agit de reprendre la main sur l'économie pour se donner les moyens d'un développement économique, social et culturel.

Dans le cas de l'Argentine, la politique de privatisations à outrance menée par Carlos Menem, par ailleurs actuellement sénateur pour le Parti Justicialiste – parti de la Présidente – est ainsi clairement et définitivement désavouée.

Toutefois, il faut remarquer que les réactions des parlementaires argentins à cette décision ont été empreints de fierté nationaliste, développant pour les péronistes le discours du retour à l'âge d'or du temps du général où les entreprises étatisées permettaient un développement industriel gage d'un niveau de vie correct, pour les opposants de la gauche radicale des arguments sur la souveraineté par rapport à l'attitude impérialiste des entreprises multinationales espagnoles.

La déclaration du ministre des Affaires étrangères Timmerman, avançant que Repsol ne recevrait aucune indemnisation n'a guère été commentée. Il faut pourtant noter que cette déclaration s'inspirait fort de la formule utilisée par Salvador Allende au moment de la nationalisation des mines de cuivre.

L'avenir dira comment sera réglée cette question, mais surtout si Repsol recourra au Ciadi – comme l'a fait avant lui la Lyonnaise des eaux après la rupture du contrat avec la société des eaux de Buenos Aires –. Cela suscite déjà quelques questions sur la pertinence des normes juridiques imposées par de nombreux Accords internationaux sur la protection réciproque des investissements (APRI) qui, à l'occasion d'accords bilatéraux, transposaient de facto les termes du défunt Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

Les réactions de soutien de bon nombre des gouvernements de la région, ainsi que deux semaines plus tard, la décision du gouvernement bolivien d'Evo Morales, de nationaliser une petite compagnie d'électricité de La Paz, une filiale d'une entreprise espagnole là aussi, pour rendre cohérente la distribution électrique, a relancé le débat sur « le retour des nationalisations » et surtout sur le rôle des États et le périmètre de leur action.

LE SOMMET DES AMÉRIQUES : VERS L'ENTERREMENT DE L'OEA ?

Réuni à la mi-avril à Cartagena (Colombie), le sommet des Amériques, réunissant les chefs d'État de tous les pays des Amériques s'est conclu sur un fiasco total.

Avant même l'ouverture, l'Équateur a refusé d'y participer, arguant du refus d'inviter Cuba, au motif que Cuba n'est pas membre de l'OEA, argument invoqué par les États-Unis et le Canada. Tous les pays latino-américains s'étaient prononcés en faveur de la participation de Cuba et s'étaient engagés à agir pour que ce soit le dernier sommet sans la présence cubaine. Le Venezuela, le Nicaragua, avaient agité la menace de ne pas participer pour les mêmes raisons. Seul Hugo Chavez n'est pas venu, pour raisons de santé, mais Daniel Ortega était bien présent.

A ce désaccord persistant sur la réintégration de Cuba dans l'aire des Amériques se sont ajoutés d'autres sujets de discorde : le plus sérieux est celui sur la stratégie à adopter face à la circulation et au trafic de drogues. La plupart des pays producteurs, confrontés à la violence liée à celui-ci et aux risques d'instabilité qu'elle induit, sont plutôt favorables à une solution de dépénalisation à la portugaise. Les États-Unis y sont totalement opposés. Enfin, les pays du Sud du continent auraient aimé discuter de sujets plus consistants, tel celui du développement, mais en vain.

En l'absence d'une déclaration commune, établissant points d'accord et de désaccord ou fixant des perspectives, et face à une différence de plus en plus marquée des intérêts entre pays du Nord et du Sud de l'hémisphère, de nombreux commentateurs se demandent si ce sommet ne signe pas le début de la fin pour l'OEA, comme structure politique hémisphérique.

LE CONGRÈS DE LA CSA

La Confédération syndicale des Amériques (CSA), organisation régionale de la Confédération syndicale internationale (CSI) a tenu son deuxième congrès fin mars. Le premier, il y a quatre ans, avait signé la fusion de trois grands courants du syndicalisme des Amériques : celui représenté par l'ORIT, au croisement

entre l'AFL Cio étasunienne et la social démocratie européenne, celui de la Clat inspiré par la doctrine sociale de l'Église et la démocratie chrétienne, et celui des indépendants. Elle réunit aujourd'hui presque toutes les centrales syndicales représentatives. Ne manquent plus que la CTC de Cuba, la CGT du Pérou, le PIT CNT de l'Uruguay.

Les objectifs fixés en 2008 ont été atteints : la CSA parle d'une seule voix ; elle a acquis la capacité d'organiser des initiatives à l'échelle du continent, par exemple sur le travail décent et pour l'adoption de la convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail domestique ; elle s'est engagée dans un travail de réflexion, de formation des cadres et militants syndicaux pour la rénovation du syndicalisme, c'est-à-dire faire en sorte de syndicaliser plus de travailleurs et les organiser en un nombre plus restreint d'organisations syndicales, en encourageant les processus d'unification, la création de grandes fédérations de branche pour faciliter la négociation collective ; elle a commencé à développer ce « nouvel internationalisme », objectif de la création de la nouvelle internationale et de ses organisations régionales : concrètement elle s'est engagée, avec les organisations affiliées, dans le soutien aux travailleurs d'entreprises transnationales (ex-soutien aux travailleurs canadiens de Vale, transnationale brésilienne), mais aussi de nombreuses initiatives ont été prises en soutien aux travailleurs et syndicats espagnols contre l'austérité, mais surtout par un soutien affirmé à leurs homologues grecs -avec manifestations devant les ambassades. Certes, certaines de ces initiatives sont de l'ordre du symbolique, mais elles dénotent un changement d'état d'esprit et surtout une vision véritablement globale de la mondialisation économique et, partant, syndicale.

Un seul (gros) point noir : la situation dans la partie nord du continent, avec une crise toujours plus prégnante, un recul des droits syndicaux, et une perte de substance inquiétante des organisations syndicales.

Le congrès de la CSA a fixé des perspectives : immédiatement, elle va organiser une campagne, dans chaque pays pour la ratification de la convention 102 de l'OIT sur la protection sociale, car l'accès de tous à la protection sociale, y compris dans le secteur informel, est la garantie d'avancées contre les inégalités ; au-delà de la poursuite du travail entrepris sur la syndicalisation et les formes novatrices d'organisation,

la grande œuvre projetée est la réflexion et l'élaboration de propositions de développement soutenable, pour approfondir les changements enregistrés dans le domaine social dans la plupart des pays de l'Amérique du Sud et enraciner la démocratie en renouvelant ses formes. A cet égard, ce nouveau syndicalisme entend démontrer qu'il est d'utilité sociale et devenir un interlocuteur incontournable des gouvernements, armé de la conviction que l'Amérique latine montre la voie de l'avenir par les changements opérés, sa résistance à la crise. Le mot d'ordre du congrès était : « *développement soutenable, démocratie et travail décent, dans la construction d'une nouvelle société* ».

Source : site CSA

ARGENTINE

PROJET DE RÉFORME DU CODE CIVIL ET DU CODE COMMERCIAL

La Présidente Cristina Fernandez de Kirchner a lancé une concertation et nommé une commission de juristes pour élaborer un nouveau code civil, pour tenir compte des évolutions des mœurs (cf débat sur l'IVG, sur l'euthanasie, sur le mariage entre personnes de même sexe, etc.). Elle a aussi exprimé le souhait que soient harmonisées les normes régissant code civil et code commercial et si possible, qu'elles soient inscrites dans un seul corpus.

Sources : Pagina 12, La Nacion, Clarin

CHILI

ÉTUDIANTS ET LYCÉENS RELANCENT LA CONTESTATION

En 2011, le Chili a connu des mois de manifestations pour réclamer des changements radicaux de la politique éducative du pays, héritée de la dictature, demandant un enseignement public gratuit et de qualité, et un changement profond du système de financement de l'enseignement supérieur. Ils n'ont pas été écoutés par le gouvernement qui a cherché l'affrontement... La Confech qui regroupe les étudiants des universités privés et publiques, les lycéens, relance la contestation car peu de choses ont

changé. Leurs revendications étant rejetées pour des raisons budgétaires et financières, la Confech, en compagnie des dirigeants du syndicat de la fonction publique (Anef) et de la centrale syndicale Cut ont lancé une proposition de réforme de la fiscalité pour financer les services publics, dont celui de l'éducation, en prenant le contrepied du système fiscal actuel et résumée par le mot d'ordre : « la vie ne doit pas être une marchandise ». Les contestataires exigent des réformes susceptibles de mettre fin aux inégalités par une meilleure répartition de la richesse. Leurs propositions trouvent un écho dans différents partis, de la Démocratie chrétienne au Parti communiste. Dès la rentrée scolaire, les étudiants et lycéens ont repris leurs manifestations de rue pour rendre visible leur opposition à la poursuite de la politique éducative du gouvernement Pinera et gagner encore en soutien dans l'opinion publique chilienne, qui leur était déjà largement acquise l'année dernière.

Sources : Punto Final, IPS

COLOMBIE

L'ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'occasion du sommet des Amériques les délégations colombienne et étasunienne ont mis la dernière main au Traité de libre échange entre les deux pays. Ce Traité, négocié depuis le début des années 2000 et dont l'adoption a été retardée par la résistance des organisations syndicales et des défenseurs des droits de l'Homme des deux pays, devrait entrer en vigueur en mai 2012. L'administration Obama, pour contourner l'opposition au Congrès, a fait attacher au Traité un Plan d'action pour le travail qui, sur le papier, soutient des pratiques plus justes et des protections plus fortes des travailleurs et des syndicats. La Maison Blanche a certifié que la Colombie était d'accord avec le plan, condition pour sceller l'accord. Les militants des droits de l'Homme et les syndicalistes ne sont pas du tout convaincus par ce plan, dénonçant la douzaine d'assassinats de syndicalistes dans la période récente et autres actions anti-syndicales, ainsi que les faiblesses inhérentes au système politique colombien, qui favorisent l'impunité patronale et gouvernementale.

Aux États-Unis, militants syndicaux et des droits de

L'Homme avaient demandé à l'administration Obama d'inclure dans tout accord de libre échange des garanties et des conditionnalités. Par exemple, de suspendre l'exécution de l'accord pour une durée de trois ans sans assassinats, sans exécutions extra-judiciaires de syndicalistes et de suspension de celui-ci si les assassinats reprenaient. Refus de la Maison Blanche.

Le gouvernement colombien a pris dernièrement certaines mesures garantissant l'exercice du syndicalisme et le nombre d'assassinats est en diminution, mais le climat d'insécurité se maintient et les menaces de mort contre les syndicalistes aussi, ce qui laisse craindre que le nombre d'assassinats et d'attentats contre les syndicalistes pourrait de nouveau augmenter une fois le Traité de libre échange entré en vigueur.

Le mouvement syndical est d'autant plus sceptique sur la volonté politique du gouvernement de mettre en œuvre le Plan d'action que le ministre du Travail n'intervient pas pour faire respecter les recommandations de l'Organisation internationale du travail de mars 2012 concernant le cas de 51 employés de l'entreprise municipale de Cali (Emcali) victimes d'un licenciement arbitraire en 2004. Au lieu de les réembaucher comme le préconise l'OIT, les autorités ont préféré agir par la force contre ceux d'entre eux qui avaient entrepris une grève de la faim pour protester de leur situation.

Source : In These Times

CUBA

DE NOUVELLES COOPERATIVES

Le vice-président et responsable des réformes, Marino Murillo a annoncé le 9 avril la « *création expérimentale de coopératives autres qu'agricoles* » - c'est-à-dire dans l'industrie et les services - en précisant que « *les principes fondamentaux de la mise en œuvre de chacune de ces expérimentations ont été élaborés de façon à ce que, dans tous les cas soit préservé le rôle régulateur de l'État et du gouvernement* ». Cette décision a été accueillie favorablement par les réformateurs au sein du PCC – en particulier l'économiste Pedro Campos – qui saluent cette avancée dans la réflexion sur la propriété des moyens de production autre que l'étatisme paralysant ; pour eux, la création de coopéra-

tives représente le début de la mise en œuvre d'une véritable socialisation de l'économie. Autre volet à leurs yeux de cette politique : élaborer des normes de participation des salariés et des syndicats à la gestion, à la direction et à la distribution des profits des entreprises d'État. Les mêmes espèrent que « *le rôle régulateur de l'État et du gouvernement* » se limitera à ce qui est essentiel au fonctionnement des coopératives et ne deviendra pas « *une caricature de coopératives, comme cela a été trop souvent le cas avec les coopératives agricoles* ».

Pour que l'expérience des coopératives réussisse, ils suggèrent entre autre que soit adopté un corpus législatif légalisant et assurant leur fonctionnement, le principe de prêts à taux zéro et une fiscalité bienveillante.

Sources : Havana Times, BBC Mundo

VERS UN DIVORCE ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LES ANTICASTRISTES DE MIAMI ?

L'attitude de l'Église catholique cubaine, avant et pendant la visite de Benoit XVI, et en particulier du cardinal Ortega, archevêque de La Havane, avait profondément irrité les anticastristes de Radio Marti à Miami. La guerre est maintenant ouverte avec pour l'instant seulement échange de noms d'oiseaux. Outre le refus du cardinal d'autoriser les dissidents à s'adresser au Pape, sa demande aux autorités gouvernementales de les expulser de l'église qu'ils occupent, Radio Miami lui reproche des déclarations devant un parterre d'universitaires de Boston, dans lesquelles il traitait les dissidents ayant occupé l'Église de la Caridad de « voyous », « délinquants », « de gens de bas niveau culturel ». En retour, la radio l'accuse de « collusion politique » avec le gouvernement. Pire encore, le cardinal Ortega a osé développer l'idée de « réconciliation » entre les cubains, ce que Radio Marti considère comme une trahison, au point qu'elle conteste la hiérarchie de l'Église cubaine, par opposition au dogme de l'universalité de l'Église.

Cette polémique sur les ondes de Radio Marti a placé le gouvernement des États-Unis dans une posture embarrassante, Radio Marti faisant partie de la chaîne Voix de l'Amérique financée sur fonds gouvernementaux. En atteste un communiqué alambiqué de la station expliquant qu'il s'agissait seulement de

citations pour se faire l'écho d'un débat existant et non d'un éditorial indiquant une ligne de pensée.

Surtout, ce que les anticastristes de Miami reprochent à l'Église c'est de prendre des initiatives en direction de la diaspora, en délégitimant ainsi leur prétention à l'exclusivité de la représentation des Cubains de l'extérieur. Si ces initiatives venaient à prospérer, les anticastristes, déjà en perte de vitesse, pourraient se retrouver marginalisés et, selon Fernando Ravsberg de BBC Mundo, « dans l'incapacité d'influer sur les contours futurs de la société cubaine ».

L'Église catholique a ainsi organisé un débat sur la réinsertion de la diaspora ou, en d'autres termes, sur la possibilité pour les Cubains de l'extérieur d'investir dans l'économie cubaine et de participer à la société cubaine. Des intellectuels exilés de renom, des universitaires locaux, des religieux et des laïcs ont participé à ce séminaire, une première pour une initiative non organisée par le gouvernement et qui, pourtant, a traité des aspects économiques, légaux et culturels des possibles retrouvailles entre exilés et cubains de l'intérieur.

Source : *El Nuevo Herald, BBC Mundo*

MEXIQUE

BATAILLE JURIDIQUE POUR LES DROITS SYNDICAUX ET LES DROITS DES SALARIÉS

Les contraintes inscrites dans la Ley Federal del Trabajo (tenant lieu de code du travail) et celles accumulées constituées au fil des soixante années de domination sans partage du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) sur la politique et le mouvement syndical mexicain, sont régulièrement contestées depuis une quinzaine d'années par des organisations indépendantes qui s'appuient sur des juristes locaux et aussi sur les normes internationales, et reçoivent un soutien international croissant. Pendant les sexennats des présidents Fox (2000-2006) puis Calderón, qui s'achève cette année, les atteintes aux droits des syndicats et des salariés, reconnus par les normes internationales ratifiées par le Mexique, ont été particulièrement fréquentes et violentes. Deux grands syndicats en particulier en ont fait les frais : le syndicat des mineurs et celui des électriciens (SME).

Le cas du syndicat des mineurs est exemplaire. A la

suite de la catastrophe minière de Pasta de Conchos – 65 mineurs abandonnés à la mort par refus de tenter un sauvetage –, le président du syndicat Napoleon Gomez Urrutia s'insurge contre l'attitude de l'entreprise propriétaire – grupo Mexico – et du gouvernement Fox. Il accuse les administrations successives d'avoir sacrifié la sécurité des mines à la rentabilité financière et d'avoir ignoré les avertissements répétés du syndicat sur les risques de cette politique – 14 grèves des mineurs pour dénoncer le refus constant de réviser les normes de hygiène et sécurité du travail–.

Le gouvernement Fox se venge alors en s'attaquant au syndicat qu'il place sous tutelle et en lançant une série de mandats d'arrêt contre Gomez Urrutia pour des motifs divers dont quatre plaintes pour détournement de fonds. Le gouvernement de Calderón prend la suite dans la vindicte en décrétant l'illégalité de la direction élue par les syndiqués, puis quelques autres incriminations toutes aussi fantaisistes contre Gomez Urrutia.

Non seulement les syndiqués résistent à ces pressions et violences, mais leur cause reçoit des appuis toujours plus larges non seulement au Mexique mais aussi auprès des syndicats des États-Unis et du Canada, qui décident d'accueillir Gomez Urrutia, obligé de passer dans la clandestinité pour échapper aux poursuites.

En 2008, lorsque le congrès du syndicat réélit Gomez Urrutia à la présidence, le gouvernement refuse de prendre acte de cette élection, conformément à l'obligation inscrite dans la législation du travail d'obtenir la légitimation de l'élection par le ministère du Travail et des Affaires sociales, empêchant ainsi le syndicat de fonctionner pendant quatre ans et tentant d'imposer une autre direction de son choix.

Depuis, toutes les charges invoquées contre Gomez Urrutia ont du être abandonnées les unes après les autres et à l'automne 2011 la Cour Suprême a émis une recommandation au gouvernement limitant ses capacités d'intervention dans le processus de certification de l'élection des dirigeants syndicaux en précisant que sa seule prérogative était de suivre la procédure prévue par la loi.

Fin avril, un juge du tribunal criminel de Mexico a annulé le dernier mandat d'arrêt encore en cours contre Gomez, dans lequel il était accusé d'avoir détourné

55 millions de dollars appartenant au syndicat, alors qu'il les avait déposés sur un compte en fideicomis pour les protéger de l'hostilité gouvernementale. L'argumentaire accusatoire du gouvernement a été jugé inconsistant.

Dans la foulée, un important groupe d'universitaires spécialistes du droit du travail et d'avocats spécialisés demandent à la Cour Suprême de respecter et faire respecter le droit des travailleurs à choisir leurs dirigeants sans ingérence gouvernementale.

Source : *Mexican Labor News, La Jornada*

ÉVOLUTIONS DES PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES

À la suite du dernier recensement de la population on dispose enfin de statistiques sérieuses sur l'émigration et sur les envois d'argent par les émigrants entre les années 2000 et 2010, permettant de faire des comparaisons avec la décennie précédente et suivre l'évolution comme le développement du phénomène migratoire aussi à l'échelle des États et des municipalités. On constate une diminution du nombre de foyers recevant des fonds de l'étranger, de ceux déclarant avoir des émigrés et de migrants temporaires (circulaires). Au contraire on note une augmentation du retour de migrants, dans de nombreux cas à la suite d'une expulsion du territoire américain, confirmant ainsi une tendance à la baisse des flux migratoires mexicains.

Les États pourvoyeurs historiques de migrants maintiennent des indices élevés de migration, mais dans le cas de l'État de Durango, ils baissent, bien que cet État soit ravagé par la violence, semé de fosses communes de victimes des trafiquants de drogue. Par contre, la densité migratoire de l'État et de la ville de México et de l'État de Nuevo León, zones d'activité productive majeures, connaissent une faible densité migratoire à l'international, confirmant ainsi le maintien de leur forte attractivité sur le marché du travail intérieur.

Autre élément : les fonds envoyés connaissent une baisse généralisée ; en 2011, selon des informations de la Banque du Mexique, elles étaient inférieures au niveau de ceux reçus en 2000, rendant compte de l'impact de la crise sur le marché du travail migrant des États-Unis.

Source : *La Jornada*

LES SALAIRES CHINOIS ÉGALENT CEUX DES MEXICAINS

Selon une étude du service d'études économiques du groupe BBVA, contrôleur de la Banque mexicaine Bancomer, le salaire moyen des travailleurs chinois a atteint le niveau de celui des salariés mexicains, soit 390 dollars, alors qu'il y a dix ans les revenus moyens d'un travailleur mexicain étaient de 100 dollars supérieurs à ceux d'un travailleur chinois. Selon BBVA « *les coûts du travail compétitifs et du transport ont ainsi permis la croissance de la part du Mexique dans les importations des États-Unis* » au cours des trois dernières années.

Source : *La Jornada*



DEMANDE D'ABROGATION D'UNE LOI SUR LES CONTRATS POUR LES EXPORTATIONS NON TRADITIONNELLES

Trois des internationales professionnelles de la CSI (mines-énergie, textile, métallurgie) ont organisé un forum à Lima mi-avril, pour examiner la situation des travailleurs dans les entreprises produisant des produits d'exportation non traditionnels. En effet, leur statut est régi par un décret loi établissant un contrat de travail spécifique qui les empêche de bénéficier des droits reconnus par les normes internationales en matière de liberté syndicale et de négociation collective, leur impose une durée du travail excessive, des salaires misérables, de mauvaises conditions de travail, un accès limité aux prestations de soins et de maternité, ainsi qu'à la retraite, car ce ne sont pas des contrats de travail permanents.

Les trois internationales Icem, Fiom et FITTHC sont intervenues auprès du gouvernement péruvien pour demander l'abrogation de ce décret loi.

Source : *nouvelles Fiom*

URUGUAY

FIN D'UN PARADIS FISCAL POUR L'ARGENTINE ?

L'annonce de la décision du gouvernement Uruguay de signer un accord fiscal avec l'Argentine, permettant la levée partielle du secret bancaire, préoccupe sérieusement certains déposants argentins dans les banques de l'Uruguay. Par contre cette décision a réjoui tous les partisans argentins de la lutte contre l'évasion fiscale et, à l'échelle internationale, de la suppression des paradis fiscaux et des lieux de blanchiment d'argent. Selon un journal uruguayen, les citoyens argentins ont déposé environ 2.300 millions de dollars dans les banques uruguayennes, soit 11% des dépôts du pays. En 2011, 75% des avoirs placés sur des comptes dans des banques uruguayennes appartenaient à des Argentins. La fuite des capitaux est un des principaux problèmes rencontrés par le gouvernement argentin, atteignant 24 milliards de dollars en 2011. Le flux des dépôts s'est accéléré en 2008 lors du conflit agricole, quand le gouvernement a tenté d'augmenter les tarifs douaniers sur les exportations de céréales et grains. Dans le même temps, la demande mondiale de soja augmentait de façon exponentielle et les prix internationaux de cet oléagineux étaient en forte hausse. Alors les grands propriétaires terriens argentins ont acheté ou loué des terres dans le pays voisin qui, outre ses facilités bancaires, a l'avantage de ne pas taxer les exportations de soja. On estime que 25 à 35% des terres cultivables de l'Uruguay seraient aujourd'hui propriété de citoyens argentins.

Cette décision uruguayo-argentine a réjoui tous les partisans argentins de la lutte contre l'évasion fiscale et, à l'échelle internationale, de la suppression des paradis fiscaux et des lieux de blanchiment d'argent. En outre, elle permet à l'Uruguay de poursuivre sa mise en règle avec les normes de l'OCDE qui, l'année dernière a retiré le pays de sa liste grise en matière de transparence sur l'information fiscale, suite aux premières mesures prises par le président Mujica.

Source : BBC Mundo

VÉNÉZUÉLA

PROMULGATION D'UN NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Le 30 avril a été proclamée la loi organique du travail pour les travailleurs et travailleuses (Lott). Elle remplace la loi adoptée en 1997 d'inspiration néolibérale. Après une déclaration de principe à l'article un, est donnée une définition des objectifs de la loi : « *réguler les situations et relations juridiques dérivant du processus de production de biens et de services, en protégeant l'intérêt suprême du travail comme processus libérateur, indispensable pour que se concrétisent les droits de la personne humaine, des familles et de l'ensemble de la société, par la juste distribution de la richesse, pour la satisfaction des besoins matériels, intellectuels et spirituels du peuple* ».

Cela étant, la Lott, dont le projet de texte avait été discuté dans des assemblées de salariés, remplace la loi de 1997 d'inspiration néo-libérale et axée surtout sur la flexibilisation du travail. La nouvelle loi inclut :

- la réduction du temps de travail à quarante heures sur cinq jours ;
- l'élimination de la sous-traitance, les actuels salariés dans ce cas seront intégrés en CDI dans leurs entreprises ;
- le retour à un système de paiement d'indemnités de licenciement, sur la base du dernier salaire et en fonction de l'ancienneté dans le travail, mais aussi une pénalisation des licenciements injustifiés par le doublement des indemnités ;
- par ailleurs, la Lott étend le congé maternité qui passe à six semaines avant la naissance et de 12 à 20 semaines après celle-ci pour la mère et l'interdiction de licenciement des deux parents pendant une période de 24 mois.

Source : boletin ESNA

CONTACT : COMMUNICATION@LDH-FRANCE.ORG
EN MENTIONNANT EN OBJET « BULLETIN AMÉRIQUE LATINE ».

Ce bulletin ne doit pas être reproduit à l'extérieur de la Ligue des droits de l'Homme.